

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mai 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne Marie OLIVON
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Juile MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BOURNAT donne pouvoir à Mr FRICKER
- Mme ROCHE donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET
- Mr DERBIAS donne pouvoir à Mr MONEYRON
- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr LUCAS donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr TISSERAND Thierry, Mme CIERGE Michelle, Mr BROUSSE René,

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 6 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : SPANC – vote des tarifs des prestations et de l'astreinte financière pour 2024

SPANC – VOTE DES TARIFS DES PRESTATIONS ET DE L'ASTREINTE FINANCIERE POUR 2024

- VU les statuts de la communauté de communes ;
- VU le règlement du SPANC ;
- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1331-1-1, L1331-8 ;

Madame la Présidente expose qu'afin de réduire le déficit du service il est nécessaire de revoir les tarifs.

Aussi il est proposé au conseil communautaire, l'actualisation suivante applicable à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les tarifs proposés pour les **moins de 20EH (équivalent habitant)** l'année 2024 sont les suivants :

PRESTATION / PRIX en euros TTC	Montant au 01/07/2024
Diagnostic des installations existantes	120€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien	120€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières	180€
Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable de la conception d'une installation neuve ou à réhabiliter)	120€
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	130€
AMENDE / astreinte financière pour refus de contrôle	Voir tableau ci-dessous Maximum 400%
AMENDE pour absence d'installation ou non-conformité avec risque sanitaire	400 % de la redevance
Astreinte financière pour non remise en conformité	400 % de la redevance

Amende pour refus de contrôle :

Année	Etapas	Majoration de la redevance
N	Refus de visite	100 %
N + 1	1. Courrier proposant un nouveau rendez-vous avec Avis de réception 2. Absence de réponse dans le délai imparti de 1 mois. 3. Refus de visite (renouveler chaque année)	200 %
N + 2		300 %
N + 3		400 %
N + x		400 %

Les tarifs proposés pour les **plus de 20EH** l'année 2024 sont les suivants :

PRESTATION / PRIX en euros TTC	Montant facturé à l'utilisateur
Diagnostic des installations existantes	250€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien	250€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières	400€
Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable de la conception d'une installation neuve ou à réhabiliter)	250€
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	250€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 juin 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente